

Par ailleurs, il convient de rappeler que suite à la fusion, la politique d'abattements sur la taxe d'habitation a été harmonisée au bénéfice notamment des familles sablaises, puis en avril 2019, les taux d'imposition ont été baissés de 2 % sur la taxe d'habitation et de 1 % sur la taxe foncière. Au total, 813 000 € ont ainsi été redistribués aux Sablais en 2019.

Concernant l'égalité de services pour l'ensemble des habitants, je tiens à vous rappeler que tous les secteurs de la ville n'ont pas la même vocation : certains sont commerçants, d'autres artisanaux, certains sont des secteurs d'habitats, d'autres de loisirs et d'autres enfin de tourisme. Chacun de ces secteurs est logiquement traité différemment par les services municipaux de propreté, d'espaces verts, de voirie. Dans ces conditions, une égalité de traitement au sens strict n'apparaît pas opportune pour la gestion optimale des deniers publics que nous appelons de nos vœux.

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2019, la ville a transféré au Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), la compétence en matière d'éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et illuminations sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce mode unique de gestion de notre réseau sera garant à terme d'une équité de traitement entre tous les sablais.

Pour l'enfouissement des réseaux. Il reste sur la ville, 140 km de voirie avec des réseaux à enfouir. Le coût moyen (hors réfection de la chaussée après l'enfouissement) est de 900 €/ml, soit un programme, hors voirie de 126 000 000 € ! Inutile de préciser que, même avec 50 % d'aide SyDEV, ce montant de travaux n'est pas finançable sur un mandat.

Au sujet de la Vannerie, projet porté par l'agglomération, vous affirmez que ce vaste ensemble de 92,6 ha n'assure plus sa vocation de vitrine économique du territoire. En réalité, il n'en est rien puisque, si l'îlot Nord est bien voué à accueillir des équipements publics, le reste de la zone, soit 77,5 % de sa surface, accueille déjà ou accueillera des activités économiques, tertiaires, numériques ou médicales, toutes créatrices d'emplois pour notre agglomération.

Par ailleurs, les équipements publics (complexe sportif, parking de délestage, gendarmerie, formations, discothèque multi-générationnelle...) qui s'implanteront à la Vannerie contribueront eux aussi au dynamisme des Sables d'Olonne et auront de ce fait des retombés positives indirectes tant en termes d'activité économique que de créations d'emplois.

Enfin, concernant les effectifs des agents municipaux, la hausse de la masse salariale entre 2019 et 2018 est de 957 000 €, soit 3,34 % sur un an. Cette hausse est à imputer non à la fusion mais pour les deux tiers à la création de nouveaux services (dont une brigade de police municipale nocturne, une brigade cynophile et la direction de la vie des quartiers) ainsi qu'au Glissement Vieillessement Technicité (GVT) pour le dernier tiers. Par ailleurs, il est important de noter qu'en 2018, dans la perspective de la création de la commune nouvelle, l'augmentation des charges de personnels a été très faible (+0,29 % entre 2018 et 2017).

Voici, Monsieur le Président, les précisions et réponses que je suis en mesure de vous apporter sur le thème de la modération fiscale. En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Yannick MOREAU



Maire des Sables d'Olonne